République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



LE MINISTRE,

Vu la Constitution, de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45,48 alinéa $1^{\rm er}$, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er};

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu, l'Ordonnance n° 017/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n° **KIN/20161213/101900** introduite par **la Société MAISON DE L'ORDINATEUR** en date du **13/12/2016**, et les pièces requises y jointes ;



Considérant que

Le Permis de Recherches sollicité empiète de plus de 25% sur la superficie couverte par la ZEA 115.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à La société **MAISON DE l'ORDINATEUR**, ayant son siège social sis **avenue Kasavubu n° 37, Gombe, Kinshasa**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La société **MAISON DE l'ORDINATEUR** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le .

: 1

: 1

Martin KARWELULI

AMPLIATIONS:

- Cabinet du Président de la République
- · Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Cadastre Minier
- CTCPM
- SAESSCAM
- Direction des Mines
- Direction de Géologie
- Direction des Investigations
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ.
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort
- MAISON DE l'ORDINATEUR : 1

